Archives parlementaires

Les administrateurs du district de Dieppe (Seine-Inférieure) informent la Convention de la vente avantageuse de biens d'émigrés, lors de la séance du 14 vendémiaire an III (5 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Les administrateurs du district de Dieppe (Seine-Inférieure) informent la Convention de la vente avantageuse de biens d'émigrés, lors de la séance du 14 vendémiaire an III (5 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 301;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_17043_t1_0301_0000_8

Fichier pdf généré le 07/10/2019

église, déposées le 24 floréal, du poids de dix livres.

8- Pour les titres et papiers concernant les biens du ci-devant trésor de la fabrique du dit lieu, qui ont été déposés au bureau des archives des Domaines nationaux du district, et déposé 60 L le 21 prairial.

Le présent état certifié conforme aux récépissés fournis par l'administration du district de Rouen, dont est parlé ci-dessus.

Fait en la maison commune de Sotteville-sous-Laval, le 21 thermidor an II de la République.

Extrait de l'inventaire des effets d'argenterie de la ci-devant église de la commune de Sotteville-sous-laval, qui a été dressé le 8 septembre 1790 (vieux stil), savoir

1- un ciboir d'argent
2- un calice d'argent avec sa pattenne d'argent
3- une custode d'argent
4- trois petits vases d'argent servant aux huiles
5- deux burettes d'argent avec leur plat aussi d'argent
6- une croix d'argent avec son pied argenté
7- une lampe d'argent
8- une tasse d'argent servant à la quête
9- un ostensoir d'argent

Dont le tout mentionné ci-dessus pesant ensemble vingt marcs neuf onces trois gros, que nous avons déposé au district de Rouen, suivant comme il et mentionné en l'état en l'autre part, ce que nous certifions véritable.

Arrêté en la maison commune de Sotteville-sous-Laval le 22 fructidor an II de la République française une et indivisible.

2

Les administrateurs du district de Pontivy, département du Morbihan, donnent avis qu'ils ont envoyé à la monnoie de Paris par la voie de la messagerie : 179 marcs 4 onces 3 gros d'argenterie, et 140 marcs 6 onces un demi-gros de brûlé, d'or et d'argent, le tout provenant des ci-devant églises du district. Ils envoient le certificat de cet envoi et une croix dite de Saint-Louis.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

3

Ceux du district de Dieppe [Seine-Inférieure] **informent la Convention que 39 lots de biens d'émigrés, estimés 253 555 L, ont été vendus 532 309 L, et 278 lots, estimés 3 millions 69 mille 363 L, ont été vendus 6 millions 570 145 L, et qu'il n'y a pas le dixième des biens de vendus.**

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

4

La société populaire de Germain-sur-Sedelle [ci-devant Saint-Germain-Beaupré], **département de la Creuse, envoie le procès-verbal de la fête de l'anniversaire du 10 août, félicite la Convention sur son énergie, et l'invite à surveiller les administrations de district.**

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

5

Le citoyen Guerin, canonnier au sixième régiment d'artillerie, 15ème compagnie au parc siège sous Bruges, armée du Nord, félicite la Convention sur ses travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[*Le citoyen Guerin, canonnier, à la Convention nationale, du 27 fructidor an II*] (7)

Votre fermeté inébranlable, citoyens représentans, vient de sauver encore une fois le vaisseau de la République, luttant entre la servitude et le fer assassin; mais votre invincible courage a su le retirer de l'écueil où il devait se briser et méprisant les orages qui grondaient sur vos têtes vous affrontâtes la mort pour affermir la Liberté, Liberté que des monstres voulaient étouffer dans son berceau; toujours invariables, vous avez soutenu avec dignité ses pas chancelants; et les insensés qui projettèrent de renverser le monument de votre gloire ont porté leurs têtes infâmes sous le fer vengeur des loix. Continuez, augustes représentans, vos sublimes travaux, la postérité gravera en traits ineffaçables vos vertus, et les sacrifices que vous faites chaque jour à la chose publique vous mettent dans nos coeurs pour modèles, en nous faisant vos imitateurs. Comme vous, jaloux de contribuer au bonheur de la patrie, daignez recevoir en son nom une offrande, fruit d'une gratification qui m'a été accordée pour les travaux du siège de l'Ecluse, montante à la somme de trente sols. J'y joins cinq jours de mon prêt, en faveur des veuves et orphelins, victimes des fureurs aristocratiques.

(3) *P.-V.*, XLVI, 278. *Bull.*, 21 vend. (suppl.).

(4) *P.-V.*, XLVI, 278. *Bull.*, 16 vend. (suppl.).
(5) *P.-V.*, XLVI, 278. *Bull.*, 24 vend. (suppl.).
(6) *P.-V.*, XLVI, 278. *Bull.*, 18 vend. (suppl.).
(7) C 321, pl. 1341, p. 5.

C. R. HISTOIRE
A RÉVOL FRANÇAISE

Persée creative commons